

Communiqué de presse - 11 février 2016

Réduire les allocations chômage ferait progresser la précarité et l'exclusion

À l'occasion de la renégociation en février de la convention UNEDIC sur l'assurance chômage, des hypothèses de diminution des montants ou de la durée de l'indemnisation chômage sont présentées dans un rapport gouvernemental.

Les associations de solidarité et de défense des chômeurs et précaires considèrent que ces décisions, dans un contexte d'augmentation du chômage de longue durée (+9% en un an) qui touche aujourd'hui 2,4 millions de personnes, auraient **des conséquences catastrophiques sur leurs conditions de vie et les possibilités de retour à l'emploi.**

La dégressivité des allocations entraînerait une augmentation immédiate de la pauvreté et de l'exclusion dans le pays, avec le basculement plus précoce de centaines de milliers de personnes en fin de droits vers les minima sociaux. Déjà introduite entre 1992 et 2001, la dégressivité de l'indemnisation a eu à l'époque pour conséquence d'augmenter le nombre d'allocataires du RMI tout en ralentissant le retour à l'emploi des personnes.

71% des chômeurs indemnisés perçoivent 1 100 euros nets par mois. **La diminution du montant des allocations ne ferait que précariser les demandeurs d'emploi quand déjà la moitié d'entre eux seulement bénéficier d'une indemnisation.**

Les associations en appellent donc à la responsabilité des partenaires sociaux et du gouvernement pour maintenir des règles d'indemnisation qui évitent de basculer dans la précarité et qui favorisent le retour à l'emploi. Renforcer la précarité sociale et financière des personnes ne pourrait que les éloigner encore plus du marché du travail, en rendant plus difficile leur recherche de poste. Comment peut-on rechercher un emploi lorsque s'aggravent les difficultés de mobilité, de garde d'enfant ou de paiement de son loyer ?

La réduction du déficit de l'Unedic ne peut se faire sur le dos des ménages frappés par la crise économique et la pénurie d'emplois.

Les signataires

- Alerte
- APF
- ATD Quart Monde
- Coorace
- Emmaüs France
- La FNARS
- MNCP
- Secours catholique



Contact presse : APF > Evelyne Weymann – 01 40 78 56 59 – evelyne.weymann@apf.asso.fr